



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET :** D2 - Salle de spectacle EDEN - Conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec la SCIC Belle Factory, la SAS Production 114 et l'association A4

**Date de convocation :** ..... 8 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 2  
Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET

**Absents excusés :** ..... 3  
Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent :** ..... 1  
Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## **D2 - Salle de spectacle EDEN - Conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec la SCIC Belle Factory, la SAS Production 114 et l'association A4**

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, au travers de sa salle de spectacle EDEN, mène une politique de diffusion culturelle pluridisciplinaire de qualité et s'adressant à tous les publics, en s'appuyant sur trois partenaires conventionnés :

- la SCIC Belle Factory pour les musiques actuelles ;
- la SAS Production 114 (Un violon sur le sable) pour la musique classique ;
- l'association A4 pour le spectacle vivant.

Ces entreprises de diffusion culturelle de Charente et Charente-Maritime et cette association contribuent, de par leur expertise, leur programmation et leur réseau, au succès et au rayonnement de l'EDEN. En théâtre, Christophe Malavoy, François Morel, Jacques Weber font partie des grandes figures accueillies. En musiques actuelles, Belle Factory a entre autres favorisé la diffusion des concerts de Cali, LEJ, Louis Chedid, Charlélie Couture, Stephan Eicher, Maxime Le Forestier, Sarah Mac Coy, Ben Mazué, Riopy et Amadou et Mariam dernièrement. Félicien Brut, Thibault Cauvin, Chloé Chaume, François René Duchable, Marie-Laure Garnier, Alex Jaffray, Stéphanie Humeau, Edouard Macarez, André Manoukian et Célia Oneto Bensaïd comptent parmi les musiciens classiques programmés. Au total, une soixantaine d'événements ont lieu chaque année à l'EDEN, séduisant plus de 12 000 spectateurs régionaux.

Belle Factory, Production 114 et l'A4 sont liées à la Ville de Saint-Jean-d'Angély par des conventions pluriannuelles d'objectifs. Celles-ci arriveront à échéance au mois de décembre 2024. Aussi, elles ont été redéfinies afin d'être reconduites pour les années 2025-2027 concernant Belle Factory et Production 114, et pour l'année 2025 concernant l'A4.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les conventions d'objectifs ci-jointes avec la SCIC Belle Factory, la SAS Production 114 et l'A4 ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à les signer ;
- de verser à la SCIC Belle Factory une subvention annuelle d'un montant de 55 000 € au titre des années 2025, 2026 et 2027 ;
- de verser à la SAS Production 114 une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € au titre des années 2025, 2026 et 2027 ;
- de verser à l'A4 une subvention d'un montant de 78 700 € au titre de l'année 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de la culture en fonction des années correspondantes.

Mme Pascale GARDETTE, intéressée à l'affaire, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 23
- Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1 (Pascale GARDETTE)



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.